

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Préfecture de la région
d'Île-de-France

Préfecture de Paris

Préfecture de police de Paris

Arrêté interpréfectoral n° 2014-00727 du 28 août 2014 portant agrément national de l'association de défense des investisseurs en valeurs mobilières ou en produits financiers fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite (FAIDER) représentant les intérêts et assurant la défense des investisseurs en titres financiers ou en produits financiers

NOR : INTD1420836X

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.452-1, D.452-1, D.452-2, D.452-3, D.452-4, D.452-5 et D.452-6;

Vu l'avis du procureur général près la cour d'appel de Paris du 13 novembre 2013;

Vu l'avis de l'autorité des marchés financiers du 14 janvier 2014;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est agréée au niveau national, pour représenter les intérêts et assurer la défense des investisseurs en titres financiers ou en produits financiers, la fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite (FAIDER).

Article 2

L'agrément est accordé pour trois années. Il est renouvelable dans les mêmes conditions que l'agrément initial.

Article 3

Le directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et de la préfecture de police, ainsi qu'au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://www.ile-de-france.gouv.fr> et sur le site du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Textes-officiels>.

Fait le 28 août 2014.

*Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,*
J. DAUBIGNY

*Le préfet de police,
préfet de la zone de défense
et de sécurité de Paris,*
B. BOUCAULT